



## **ATHLETIC CLUB CHAPELAIN CYCLISME**

### **Siège social :**

**Stade Bourgoin Decombe**

**Rue Louis Maisonneuve 44240 La Chapelle sur Erdre**

## **CONTRAT DU COURSIER EN COMPÉTITION**

**Le présent contrat est établi en conformité avec la réglementation sportive et technique de la F.F.C.**

**Entre les soussignés :**

Monsieur **Fabrice JOUNEAU**, Co-président de la section coursier par procuration du bureau et l'ensemble des Co-Présidents de l'Athlétic Club Chapelain Cyclisme.

**Siège Social :**

Stade Bourgoin Decombe Rue Louis Maisonneuve 44240 La Chapelle sur Erdre

**D'une part,            et**

**Monsieur, Mme, Mlle...**

**D'autre part.**

**MERCI DE REMPLIR, SIGNER ET RETOURNER AU CLUB LA DERNIÈRE PAGE DE CE CONTRAT.**

**CE DOCUMENT SIGNÉ DÉBLOQUE LES DROITS AUX COURSIERS ABORDÉS DANS CELUI-CI.**

## Il est convenu ce qui suit :

1. Tout coursier doit revêtir la tenue du club à chaque épreuve (au moins un maillot). De plus, lors du classement officiel, il doit se présenter avec la tenue (au moins le maillot) de l'Athlétic Club Chapelain Cyclisme à la remise des récompenses.
2. Les coursiers entrant au club recevront les équipements suivants :
  - Un maillot manches courtes
  - Un maillot manches longues
  - Un cuissard
  - Une paire de socquettes
  - Une paire de gants
  - Et au choix une veste thermique ou un collant

Chaque coursier à ses frais peut compléter son équipement (veste 3 en 1, veste de pluie, etc..). Les gants et socquettes sont offerts par le club.

En contrepartie de la fourniture de ces équipements d'une valeur de **280€**, le coursier mettra en dépôt un chèque de caution d'un montant de **250€** qui ne sera pas encaissé si le coursier réalise au moins **10 courses** FFC, UFOLEP ou FSGT\* durant l'année. Le licencié peut opter pour moins d'équipements, il doit à minima avoir un maillot (pour les courses) dans ce cas la caution se fera au prorata du prix de l'équipement choisi.

Cette dotation sera renouvelée tous les 3 ans sous réserve de l'obtention des fonds des sponsors.

Cependant il sera possible chaque année d'effectuer le remplacement d'un cuissard ou d'un maillot neuf si abîmés et si le contrat de **10 courses** à l'année passée est rempli.

\*Rentre dans cette catégorie toutes les courses FFC, UFOLEP et FSGT effectuées tout au long de l'année par le coursier (route, cyclocross, cyclo sportive, gravel, VTT...).

Le bureau se réserve l'étude de chaque cas en fin de saison.

### 3. Renouvellement d'équipements

Chaque coursier devra en début d'année donner sa taille de maillots et de cuissard pour ses équipements.

La liste des équipements commandable est disponible auprès de:

Responsable équipement : Gwladys BOURSIER

Mail : gwladys.boursier@hotmail.fr

Tél. 06 79 62 39 98

4. Tous les coursiers sont tenus de participer à au moins une des épreuves organisées par le club chaque saison.

Les weekends de courses organisés par le club les coursiers ne pourront pas s'engager sur une autre course.

5. Tous les coursiers sont tenus de participer en tant que **bénévole (ou se faire représenter par une personne de son choix)** à au moins un rassemblement du club chaque saison quelque soit la section organisatrice de l'évènement.
6. Les demandes d'engagements se feront par le biais de la plateforme WhatsApp groupe « Engagements Courses ». Chaque coursier doit s'engager avant le mardi soir minuit de chaque semaine au plus tard.

7. Le club ne prend aucun engagement à sa charge.

Si la dotation des sponsors le permet une enveloppe viendra en aide aux coursiers qui ont comptabilisé plus de 10 courses sur la saison. Sa répartition sera connue en fin d'année et redistribuée au prorata aux coursiers éligibles. Un plafond de participation par course sera décidé par le bureau.

8. Le port du casque est obligatoire en course et à l'entraînement. Un capitaine de route différent sera nommé à chaque entraînement. Le groupe devra respecter le code de la route et rouler deux par deux en serrant à droite.

9. Lors des entraînements collectifs chaque coursier doit respecter les instructions des encadrants et leurs consignes.

10. Une cotisation d'adhésion au club de 15 € sera demandée à chaque membre du club. Chaque coursier devra à cela verser au club les frais de licence FFC :

<i>Compétitions</i>				<i>Staff</i>			
Elite		210,00 €	- €	Assistance organisation		57,00 €	- €
Open		135,00 €	- €	Arbitre			
Access		75,00 €	- €	Jeune Arbitre 14-18 ans		57,00 €	- €

11. Participation des coursiers à la vie du club :

Nous vous demandons de bien vouloir envoyer vos résultats ainsi que vos photos à l'adresse suivante (chaque semaine) : [acc.coursier@gmail.com](mailto:acc.coursier@gmail.com) ou sur la discussion WhatsApp "ACC coursier" lors de vos participations aux courses afin de les diffuser sur le site du club et sur les réseaux sociaux.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires vous pouvez contacter le bureau coursier à cette adresse mail : [acc.coursier@gmail.com](mailto:acc.coursier@gmail.com)



## ATHLETIC CLUB CHAPELAIN CYCLISME

### Siège social :

Stade Bourgoin Decombe

Rue Louis Maisonneuve 44240 La Chapelle sur Erdre

## CONTRAT DU COURSIERS EN COMPÉTITION

Feuille à renvoyer, complétée et signée.

Je soussigné (NOM, Prénom) : \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat coursier, et en accepte les conditions.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du coursier :

Signature du Co-Président :

Par procuration du bureau et l'ensemble des Co-Présidents,

Le Co-Président de la section coursier **Fabrice JOUNEAU**



### Autorisation de publication d'image individuelle et collective :

Je soussigné (NOM, Prénom) : \_\_\_\_\_

Je déclare autoriser la publication de mon image par le club A.C.C Cyclisme dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : site internet du club, réseaux sociaux du club.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du coursier: